

EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

DELIBÉRATION N° 2026-57
BUDGET PRIMITIF 2026 – Ville de CROSNE

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 05/05/2026
ID : 091-219101912-20260428-2026_57-DE

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

Convocation : 22 avril 2026
Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 29
Nombre de présents : 23
Procurations : 6
Nombre de votants : 29

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Michaël DAMIATI, **Maire**,

Madame Annie FONTGARNAND, Monsieur Jean-Pierre DANILE, Monsieur Luis-Philippe DA COSTA, Madame Marie-Olwenn ODOBERT, M. Mickaël GUN **Maires-Adjoint**s

Monsieur Sesoo RAJA TETTARAVOU, Madame Amani FARHAT, Madame Valérie DEHERRE, Monsieur Abdoulaye DIONE, Madame Odette POLONET, Monsieur Guillaume BECK, Madame Chanel BIKOUMOU, Madame Madeleine PETIT, Monsieur Antonio José VIANA ROCHA, Monsieur Christophe CARRERE, Madame Céline REDON, Madame Natàlia SANTOS, Monsieur Ravi NAGALINGAM, Madame Florence LEPOUTRE, Monsieur Yvan CLAIRET, Monsieur Ludovic FIGERE, Madame Céline FLAMANT **Conseillers Municipaux**

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

1. Madame Pascale LABBE donne pouvoir à Madame Valérie DEHERRE
2. Monsieur Benoît LERICHE donne pouvoir à Madame Madelaine PETIT
3. Madame Vanessa MAZEAU donne pouvoir à Monsieur Michaël DAMIATI
4. Monsieur Mounir DEBBABI donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre DANILE
5. Madame Christel CASSATA donne pouvoir à Madame Marie-Olwenn ODOBERT
6. Monsieur Gaëtan WISS donne pouvoir à Madame Annie FONTGARNAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Mickaël GUN

Rapporteur : Madame ODOBERT

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.
Lors des années d'élections municipales, le vote s'organise avant le 30 avril.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties avec une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, **le surplus constituant de l'autofinancement** qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité et par incidence, de limiter le recours à l'emprunt.

Comme annoncé dans le ROB 2026, le budget primitif est marqué par un contexte économique avec une pression de l'inflation qui persistera, mais également avec des incertitudes liées à la situation de politique internationale et aux nouveaux efforts budgétaires demandés par l'Etat aux Collectivités (augmentation des taux CNRACL sur 4 ans, ...).

Le budget primitif 2026 s'équilibre :

- à 13 741 917,00 € en section de fonctionnement ;
- et à 3 122 985,83 € en section d'investissement.

Avec une gestion affinée du budget de chaque service, l'équilibre budgétaire et l'épargne de gestion ont pu être maintenus à un niveau suffisant.

L'autofinancement prévisionnel (chapitre 023) **est de 480 126 €** (hors opération d'ordre).
Il était de **441 473 € en 2025**.

Afin d'être au plus près de la réalité des évolutions budgétaires entre le précédent exercice et le futur BP 2026, cette présentation intégrera dès que nécessaire, des comparaisons et éléments des liés au budget « réalisé » en 2025.

Enfin, il est à préciser qu'à date, le Compte de Gestion de la Trésorerie Principale et le Compte Administratif de la Ville n'étant pas encore totalement rapproché, **ce budget prévisionnel n'intègre pas** le solde d'exécution de la section d'investissement du Budget précédent (compte 001), l'affectation du résultat N-1 (compte 002 en section de fonctionnement et compte 1068 en section d'investissement), ni les montants des RAR 2025 (Restes à Réaliser) en section d'investissement.

Un Budget Supplémentaire sera présenté courant de l'année 2026 et après transmission du Compte de Gestion par le Trésorier Principal.

Vous trouverez **en annexe** de la délibération **une note de présentation** sur les éléments essentiels de bonne compréhension de la maquette du Budget Primitif 2026.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 06 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,
VU le débat d'orientation budgétaire organisé le 14 avril 2026,
VU les instructions budgétaires et comptables M-57,
VU le projet de budget annexé à la présente délibération,
VU le débat en Commission Finances et moyens généraux en date du 22 avril 2026,

CONSIDERANT la transmission aux membres du Conseil Municipal 12 jours calendaires, soit au plus tard le 15 avril 2026,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ADOpte après un vote chapitre par chapitre, le budget primitif 2026 de la commune de Crosne, qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, aux deux sections comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	13 741 917,00 €	13 741 917,00 €
INVESTISSEMENT	3 122 985,83 €	3 122 985,83 €
TOTAL	16 864 902,56 €	16 864 902,56 €

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles sous un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage

PRECISE que les chapitres s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT RECETTES

		(en milliers d'euros)
Chap.	Libellés	BP 2026
002	Solde d'exécution de fonctionnement reporté	0,00
013	Atténuation de charges	127 000,00
70	Produits des services	1 368 200,00
73	Impôts et taxes	2 143 432,00
731	Fiscalité locale	8 403 850,00
74	Dotations et participations	1 484 860,00
75	Autres produits de gestion courante	213 535,00
76	Produits financiers	40,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00
042	Op d'ordre de transfert entre sections	0,00
TOTAL RECETTES =		13 741 917,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES

		(en milliers d'euros)
Chap.	Libellés	BP 2026
011	Charges à caractère général	4 222 216,63
012	Charges et frais de personnel	7 769 280,00
014	Atténuation de produits	151 350,00
65	Autres charges de gestion courante	549 044,00
66	Charges financières	114 900,00
67	Charges exceptionnelles	40 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	55 000,00
023	Virement à la section d'investissement	480 126,37
042	Amortissement des immobilisations	360 000,00
TOTAL DEPENSES =		13 741 917,00

INVESTISSEMENT RECETTES

		(en milliers d'euros)
Chap.	Libellés	BP 2026
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00
13	Subventions d'investissement	1 344 906,20
16	Emprunts et dettes assimilées	787 694,26
10	Dotations, fonds divers et réserves	150 259,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00
27	Dépôts et cautionnements reçus	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	480 126,37
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	360 000,00
041	Opérations d'ordre transfert patrimonial	0,00
TOTAL RECETTES		3 122 985,83
	Solde RAR de l'exercice précédent	0,00
SOLDE CUMULE AVEC REPORT DE L'EXERCICE PRECEDENT		3 122 985,83

INVESTISSEMENT DEPENSES

		(en milliers d'euros)
Chap.	Libellés	BP 2026
20	Immobilisations incorporelles	182 288,00
204	Subvention d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 230 842,83
23	Immobilisations en cours	57 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	648 455,00
26	Participation et créances rattachées	4 400,00
040	Op d'ordre de transfert entre sections	0,00
041	Opérations d'ordre transfert patrimonial	0,00
TOTAL DEPENSES		3 122 985,83

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles sous un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage

	Solde RAR de l'exercice précédent	0,00
	TOTAL DEPENSES dont RAR	3 122 985,83
	Solde cumulé d'exécution reporté	0.00
	SOLDE CUMULÉ AVEC REPORT DE L'EXERCICE PRECEDENT	3 122 985,83

PRECISE que pour la section d'investissement, les RAR (Reste à Réaliser) et l'excédent de clôture 2025 seront intégrés au Budget 2026, lors d'un Budget Supplémentaire : arrêtés, comme suit

- RAR Recettes d'investissement = 4 017 360,00 €
- RAR Dépenses d'investissement = 3 906 062,34 €
- Soit excédent « reports RAR » = + 111 297,66 €
- Excédent de Clôture 2025 = + 573 305,37 €
- Soit total = + 684 603,03 €

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Essonne, complétée de l'annexe réglementaire « signatures et votes des suffrages exprimés ».

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette délibération.

ADOPTÉE, A LA MAJORITÉ ABSOLUE

PAR 21 VOIX POUR (Monsieur Michaël DAMIATI, Madame Annie FONTGARNAND, Monsieur Jean-Pierre DANILE, Madame Pascale LABBE, Monsieur Luis-Philippe DA COSTA, Madame Marie-Olwen ODOBERT, Monsieur Benoît LERICHE, Madame Vanessa MAZEAU, Monsieur Mickaël GUN, Madame Christel CASSATA, Monsieur Abdoulaye DIONE, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Odette POLONET, Madame Valérie DEHERRE, Monsieur Antonio José VIANA ROCHA, Madame Madeleine PETIT, Monsieur Sesoo RAJA TETTARAVOU, Madame Amani FARHAT, Monsieur Guillaume BECK, Monsieur Gaëtan WISS, Madame Chanel BIKOUMOU),

8 CONTRE (Monsieur Christophe CARRERE, Madame Céline REDON, Madame Natàlia SANTOS, Monsieur Ravi NAGALINGAM, Yvan CLAIRET, Madame Florence LEPOUTRE, Monsieur Ludovic FIGERE, Madame Céline FLAMANT)

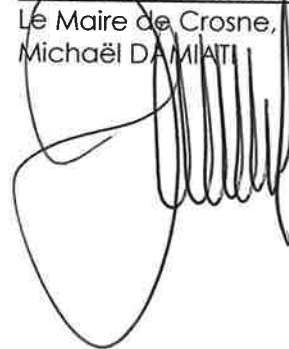
FAIT A CROSNE, EN MAIRIE, LE 28 AVRIL 2026

Signature
du Secrétaire de Séance
M. Mickaël GUN



Pour extrait conforme.

Le Maire de Crosne,
Michaël DAMIATI




NOTE DE PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2026 – Ville de CROSNE

Rapporteur : Madame ODOBERT

Le budget primitif 2026, présenté dans l'annexe jointe, **s'équilibre** comme suit :

- 13 741 917,00 € en section de fonctionnement ;
- et 3 122 985,83 € en section d'investissement.

Avec une gestion affinée du budget de chaque service, l'équilibre budgétaire et l'épargne de gestion ont pu être maintenus à un niveau suffisant.

L'autofinancement prévisionnel (chapitre 023) **est de 480 126 €** (hors opération d'ordre).
Il était de **441 473 € en 2025**.

Afin d'être au plus près de la réalité des évolutions budgétaires entre le précédent exercice et le futur BP 2026, cette présentation intégrera dès que nécessaire, des comparaisons et éléments des liés au budget « réalisé » en 2025.

Enfin, il est à préciser qu'à date, le Compte de Gestion de la Trésorerie Principale et le Compte Administratif de la Ville n'étant pas encore totalement rapproché, **ce budget prévisionnel n'intègre pas** le solde d'exécution de la section d'investissement du Budget précédent (compte 001), l'affectation du résultat N-1 (compte 002 en section de fonctionnement et compte 1068 en section d'investissement), ni les montants des RAR 2025 (Restes à Réaliser) en section d'investissement.

Un Budget Supplémentaire sera présenté courant de l'année 2026 et après transmission du Compte de Gestion par le Trésorier Principal.

Vous trouverez ci-après des éléments de bonne compréhension de la maquette du BP 2026.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant de la prévision des **dépenses réelles de fonctionnement** est de **12 901 790 €**.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de **+2,34 %**, soit **+ 294 500 €**.

Les « charges à caractère général », (chapitre 011)

D'un montant de **4 222 216 €** (hausse de **+2,87 %** de BP à BP), les grandes évolutions sont caractérisées par les propositions suivantes :

En augmentation,

- **l'achat de prestations de services** pour **+18 400 €**, lié aux revalorisations des prestataires,
- **les contrats de prestations de services** pour **+25 700 €**, liés à la hausse des prix des marchés,
- **la location mobilières et immobilière** pour **+45 000 €**, essentiellement liée à la mise à disposition des équipements de Montgeron, accueillant la petite-enfance,
- **l'entretien des bâtiments** pour **+21 500 €**,
- **les études et recherches** pour **+46 400 €**, notamment liées aux besoins d'établir un diagnostic social de début de mandat pour le futur CTG (Contrat Territorial Global) en lien avec la CAF, ainsi qu'une étude de peuplement en début de mandat,
- **les frais d'honoraires** pour **+75 000 €**, notamment pour le contrat voté lié à l'expert d'associé défendant les intérêts de la Ville auprès des assureurs (remboursement par la SMACL), ou encore l'accompagnement d'AMO pour les marchés publics le nécessitant de par leur importance ou leur technicité (Restauration, ...),
- **Les « petites fournitures et équipements », « fournitures de voirie », les « réparations de matériels roulant »**, pour **+39 100 €**, seront nécessaires à l'amélioration de l'entretien des bâtiments communaux et de la voirie (traitement des nids de poules, ...),
- **L'augmentation des assurances** pour **+10 400 €**,
- **L'acquisition de matériels pédagogiques** (pour les accueils de loisirs, la petite-enfance, le CMJ et son projet « bancs de l'espoir », ...), pour **+16 000 €**.

En diminution,

La majorité des autres dépenses ont été contenues, voire légèrement diminuées pour permettre de juguler les évolutions mécaniques. Par exemples :

- **les « fluides »** (eau, Gaz et électricité) : pour **-79 500 €**,

Pour les « Fluides », ces prévisions prennent en compte les résultats de stratégies qui ont été menées depuis 2 ans sur l'optimisation de la gestion des chaudières et des courbes de charges, la sensibilisation des utilisateurs, ainsi que la baisse des consommations électriques notamment prévues avec le remplacement du parc des luminaires en leds tant dans les bâtiments publics que sur le parc des éclairages extérieurs.

En rappel, la mise en place d'un Contrat de Performance Energétique fin 2025, pour la rénovation de l'éclairage public, devraient en fin d'année, puis lors des années à venir, nous permettre de réduire et de stabiliser une grande partie de ces coûts.

- **les « frais de télécommunication »** pour **-34 700 €**, à la suite du changement de marché pour la téléphonie et l'accès internet en fibre pour tous les bâtiments publics.

En conclusion, les contraintes imposées par la hausse des coûts présents et à venir, obligent la collectivité à repenser chaque dépense et à trouver des pistes d'économies. Ainsi, les budgets

des services continueront au cours de cet exercice à être contenus dès qu'une opportunité se présentera.

S'agissant des surcoûts liés aux dépenses « incontournables », des réflexions sur les organisations, l'efficacité des prestations et les besoins strictement « essentiels » poursuivront à être mener.

Au regard du contexte des comptes de toutes les Collectivités avec des nouveaux efforts annoncés par l'Etat pour les années à venir (hausse de la CNRACL sur 4 ans, baisse de la DGF 2 années d'affilées, risque de diminution du FCTVA ...), nous devons continuer à trouver des stratégies pour maintenir un autofinancement suffisant et ce, bien qu'il ait été déjà redynamisé en 2024 et 2025.

Les enjeux d'optimisation des stratégies d'achats, de rénovation énergétique des bâtiments et des éclairages publics, de la mise en œuvre de production d'énergie locale avec l'aide de la CAVYVS (finalisation des études en 2026) en feront partis, sous peine de continuer à devoir optimiser les dépenses dites « structurelles » ou le périmètre des services.

Les charges de personnel (chapitre 012)

Ce poste couvre **60,22 % des dépenses réelles de fonctionnement**, pour un montant arrêté à **7 769 280 €**.

L'évolution de **+2,42 %, soit +183 000 €** (comparée « au réalisé 2025 » de 7 585 670 €) est justifiée en grande partie par des hausses « exogènes » des cotisations CNRACL (+100 000 €), du SMIC (+15 000 €) et des charges d'élections (+13 000 €). Celles-ci impactent lourdement encore cet exercice.

Dans ce contexte, la poursuite des réflexions dans les organisations des services (ajustements des méthodes et processus vers la simplification de certaines tâches, nouveaux outils plus efficaces, heures prioritairement récupérées, ajustement des plannings de travail, ...), mais aussi le non-remplacement systématique des agents « absents » ou « en mobilité » et qui ne sont pas en accueil direct auprès des enfants, resteront prioritaires.

Ces efforts doivent permettre de juguler les augmentations mécaniques pour préserver les futurs exercices et les marges de manœuvre de la Commune.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Le budget des « autres charges de gestion courante » est proposé à **549 044 €**.

Comparé au BP 2025, les crédits sont en légère baisse de **-1,70 %, soit -9 500 €** en volume. La provision pour les « risques de pénalités » lors de marchés publics a été notamment réduite.

Dans ce chapitre, sont inscrits les subventions, les « bourses » (aux commerçants, ...), les indemnités d'élus et les droits d'informatique en nuage. Les crédits principaux sont :

S'agissant des « bourses », deux aides sont proposées et souhaitées par l'équipe municipale :

- **une nouvelle mesure** s'agissant d'une « aide à l'installation de système de protection par alarme » : budget prévisionnel de **5 000 €**.
- la reconduction d'une « aide à l'installation des nouveaux commerçants » : budget maintenu à **10 500 €**.

La subvention au CCAS constate une nouvelle hausse de **+17 600 €**, après celle de 2025 de **+48 800 €**.

L'action sociale demeurent une priorité de la nouvelle équipe municipale.

Les efforts maintenus quant aux aides pour les plus démunis, l'adhésion au CLIC afin de mieux accompagner les seniors (+7 600 €) et enfin, la volonté de maintenir une offre diverse d'animations tout au long de l'année, sont les principales mesures retenues.

Les indemnités des élus sont indexées mécaniquement sur la valeur du point qui a évolué en 2026. Le montant arrêté est estimé à **108 400 €**.

Concernant les subventions, la volonté de l'équipe municipale est de maintenir un soutien à l'ensemble du tissu associatif, tout en veillant à créer des contrats de partenariats dès que nécessaire. Les subventions associatives seront de **87 000 €**, complétées par des subventions d'associations sociales au sein du CCAS : soit **23 100 €**.

Une annexe au BP précise les montants alloués à chaque association.

Cette aide aux associations s'accompagne du dispositif « chèque sport » à destination des familles et associations pour un budget de **25 000 €**.

Au total, ce sont **plus de 138 000 € de financements pour l'ensemble des associations**, hors aides indirectes prévues chaque année lors d'évènements ou par la mise à disposition des locaux et de personnels dédiés.

Les atténuations de produits (chapitre 014)

Ce chapitre d'un montant prévisionnel de **151 350 €**, comprend le prélèvement effectué en raison du nombre insuffisant de logements sociaux locatifs sur la commune et ce, dans le cadre de l'article 55 de la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbains).

N'ayant pas atteint ses objectifs triennaux, la Préfecture continue à majorer la commune de Crosne.

Alors que le prélèvement 2023 était de 63 175 €, il était de 131 735 € en 2024, puis 140 000 € en 2025. **Soit une dépense en augmentation constante.**

Nous prévoyons le maintien de l'Etat quant à cette pénalités « SRU : que l'Etat maintiendra le même montant de **140 000 €** inscrit au BP 2026.

Depuis l'exercice 2025, nous sommes aussi contributifs au FPIC à hauteur de **11 350 €**. Elle a été reconduite là aussi au même niveau.

Les charges financières (chapitre 66)

Les frais financiers sont estimés à **114 900 €**, en baisse de **-30 000 €** par rapport à 2025.

Alors que des efforts sont menés sur la gestion de la trésorerie pour limiter les intérêts d'une ligne de trésorerie, la baisse dans ce chapitre s'observe par la diminution de la charge de la dette. Certains prêts arrivant à termes.

Qui plus est, au regard des opérations d'investissements envisagés et les subventions notifiées pour les différents projets, **il n'est pas envisagé à ce stade d'engager de nouveaux emprunts pour les besoins 2026.**

En rappel, 3 emprunts ont été négociés fin 2024 afin de permettre le financement de 3 investissements « structurants » : les frais d'architecte du projet des « 20 arpents », les travaux de restructuration et liaison douce de la rue E. Branly, ainsi que la rénovation des éclairages publics (en cours de finalisation).

Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Le chapitre 67 comptabilise par exemples : les opérations de gestion, les subventions exceptionnelles versées aux services publics à caractère industriel, les opérations en capital.

Ce chapitre prend aussi en compte l'annulation de titres antérieurs : prévision à hauteur de **40 000 €**. Il s'agit d'une provision.

Les Dotations aux provisions et dépréciations (chapitre 68)

En 2026, l'estimation se porte à **55 000 €**.

Elle concerne une provision réglementaire pour dépréciations des recettes restant à recouvrer des années antérieures (taux de 15 %).

Les écritures d'ordre budgétaire :

Chapitre 042 :

L'inscription au chapitre 042 « **opérations d'ordre de transfert entre les sections** » correspond à la dotation aux amortissements. Le même montant se retrouve au chapitre 040 en section de recettes d'investissement.

Les amortissements servent à compenser l'usure des acquisitions et prévoir ses renouvellements.

La dotation aux amortissements est estimée à **360 000 €**, intégrant aussi le prorata temporis des acquisitions à venir et amortissables au cours de l'exercice 2026.

Chapitre 023 :

Il s'agit de **l'autofinancement prévisionnel 2026** à prévoir avec un virement vers la section **d'investissement – chapitre 021 : estimation de 480 126 €**.

Le même montant se retrouve au chapitre 021 en section de recettes d'investissement.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le montant de la prévision des **recettes réelles de fonctionnement** est de **13 741 917 €**.

CHAP	RECETTES REELLES	BP 2024 en €	BP 2025 en €	BP 2026 en €
013	Atténuations de charges	54 155	27 215	127 000
70	Produits de l'exploitation	1 190 061	1 242 000	1 368 200
73	Impôts et taxes	2 143 432	2 143 432	2 143 432
731	Fiscalité locale	8 056 381	8 237 500	8 403 850
74	Dotations et participations	1 567 888	1 627 471	1 484 860
75	Autres produits	113 645	131 100	213 535
76	Produits financiers	0	0	40
77	Produits exceptionnels	235 123	0	1 000
	<u>TOTAL</u>	13 360 685	13 408 718	13 741 917

De BP à BP, les recettes réelles de fonctionnement constatent une hausse de **+2,48 %**.

Néanmoins, **si nous les comparons aux recettes réellement perçues en 2025**, d'environ **14 M€** (en attente du montant définitif arrêté au Compte Administratif), **les recettes réelles de fonctionnement 2026** constatent en définitive **une baisse de -1,84 %**.

A ce titre, les données essentielles et principales estimations financières 2026 sont comparables comme suit :

- Les bases fiscales des impôts directs augmentent selon l'indice d'inflation des bases locatives (**état 1259**) : **+121 600 €**, soit **+1,01 %** ;
- Les « produits d'exploitation » sont en baisse de **-131 000 €** (soit **-7 %**) ;

- les dotations de l'Etat diminuent drastiquement de **- 95 500 €** ;
- les « droits de mutations » également en baisse d'environ **-232 300 €** ;
- les aides provenant de la CAF (Caisse d'Allocation familiale) au chapitre 75, sont prévues en diminution, suite au sinistre de la Maison de la Petite-Enfance : **-63 100 €**.
- des aides « exceptionnelles » au regard du sinistre de la maison de la Petite-Enfance, avec des remboursements d'assurances. A ce stade, **+100 000 €** ayant été débloqués.

Les produits de services (chapitre 70)

L'inscription du chapitre 70 est **de 1 368 200 €**.

Une diminution de **-131 000 €** est proposée par prudence, car nous constatons que lors de période de crise, les dynamiques d'inscriptions dans les divers accueils de la Ville tendent à baisser.

Surtout, le sinistre « MPE - Club Ados » et la fermeture partielle de certaines prestations au 1^{er} trimestre 2026 entraîneront nécessairement une moindre recette.

Les tarifs appliqués aux produits du domaine (périscolaires, centres de loisirs, billetterie, etc.) **demeurent inchangés** à ce stade budgétaire.

Dans ce chapitre, il apparait enfin que les produits de redevances des droits de places / d'occupations du domaine public sont estimées en baisse de **-21 300 €**.

Appliqués depuis le 01 janvier 2025, il est ainsi provisionné une recette de **188 700 €** (cumule des article 70321 et 70323).

Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les comptes 73 et 731 regroupent notamment les contributions directes, l'attribution de compensation, les droits de mutations et la taxe sur la consommation finale d'électricité. L'inscription du chapitre 73 est estimée **à 10 547 282 €**.

- **Taxes d'habitation (73111)**

Depuis 2022, tous les ménages sont exonérés de la taxe d'habitation principale (THp). La suppression de la « THp » s'est traduite pour les communes par une perte d'autonomie locale et surtout de sa dynamique de recettes.

Cette perte est compensée depuis 2021 par le transfert aux communes de la part départementale de « TFPB » (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) avec un mécanisme d'équilibrage. Le montant de cette « TFPB » transférée n'est néanmoins pas toujours égal au montant de la ressource de « THp » perdue par la commune.

Un coefficient correcteur calculé par la DGFIP permet de neutraliser les écarts et d'équilibrer les compensations entre les communes.

Ce dispositif se traduit ainsi pour les communes :

- par un versement complémentaire de taxe pour celles sous-compensées ;
- par une retenue de fiscalité sur les produits de « TFPB » pour celles surcompensées. Les communes pour lesquelles la surcompensation est inférieure ou égale à 10 000 € ne sont pas concernées par le dispositif.

La taxe d'habitation s'applique toujours sur les résidences secondaires. Elle sera de 58 149 € en 2026.

- **Taxes foncières (73111)**

Le taux d'évolution des bases fiscales fixé par la loi des finances (état 1259) est estimé à **+1,01 %** pour l'année 2026.

Les taux d'imposition votés par la Commune resteront inchangés encore cette année.

Cette volonté municipale **contribue significativement à préserver le pouvoir d'achat des Crosnois.**

Les contributions directes (article 73111) ont été évaluées à **7 915 000 €**.

- **L'attribution de compensation :**

Après une augmentation en 2023 de 176 272 € suite au transfert de compétence de la « propreté urbaine », elle se stabilise depuis 2024 : soit **2 143 432 €**.

- **Autres taxes :**

La taxe sur la consommation d'électricité baisse très légèrement depuis 2023. Le « réalisé » 2025 ayant constaté une recette de 156 100 €, cette taxe est inscrite en 2026 à hauteur de **155 000 €**.

La taxe liée aux droits de mutation était de 363 000 € en 2023, de 334 300 € en 2024, **puis 547 300 € en 2025**. Ce dernier exercice semblant être exceptionnel, la prudence reste de rigueur avec une inscription au BP 2026 de **315 000 € (soit -232 300 €)**.

Cette recette sera suivie au cours de l'exercice afin d'anticiper une éventuelle variation plus conséquente. Le 1^{er} trimestre démontrant des mouvements de recettes à hauteur de 80 000 €.

Les dotations et participations (chapitre 74)

Le chapitre 74 retrace les dotations de l'Etat et les autres versements reçus par divers tiers (exemple la CAF – Caisse d'Allocation Familiale).

La prévision budgétaire 2026 est de **1 484 860 €**, avec notamment :

- **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :**

Cette dotation comprend la dotation forfaitaire (DF), la dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation nationale de péréquation (DNP).

Alors que les dotations de l'Etat au sein de la DGF furent relativement stables jusqu'en 2024, il est observé une tendance à la **baisse de -15 540 € en 2025**.

La loi de Finances 2026 prévoit désormais un écrêtement auprès de certains territoires, amenant à constater dès cet exercice **une baisse drastique de -95 500 €**.

Les budgets arrêtés sont les suivants : **411 762 €** pour la DF, **194 268 €** pour la DSR, **119 800 €** pour la DNP.

- **Participations de la CAF :**

La prévision des participations « CAF » amène une prudence compte tenu des impacts liés au sinistre de la MPE et du Club Ados. Il est proposé une diminution de **-54 500 €**.

Le BP 2026 s'arrête sur une inscription budgétaire de **639 500 €**.

En rappel, le CTG (Contrat Territorial Global) se termine fin 2026. Ce partenariat avec la CAF veille à ce que de actions soient déployées avec des nouvelles animations locales à destination de la petite-enfance, de l'enfance, de la jeunesse ou des aînés.

Il conviendra d'engager cette réflexion afin de disposer de nouvelles aides dès 2027.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les autres produits de la gestion courante comprennent notamment la perception de revenus et redevances diverses provenant du patrimoine de la Commune.

Les revenus des locaux ou terrains loués sont également inscrits dans ce chapitre 75.

Pour 2026, le budget total du chapitre est estimé à **213 535 €**.

Les atténuations de charges (chapitre 013)

Le chapitre 013 « atténuations de charges » retrace les remboursements effectués par les organismes sociaux avec les indemnités journalières de maladie, ainsi que les remboursements sur rémunérations en provenance du personnel lors des arrêts maladies (assurance RELYENS). Elle intègre enfin les remboursements de charges liées aux représentants syndicaux.

Au budget primitif 2026, la prévision est de **127 000 €**.

En nette hausse, cette inscription budgétaire intègre des rattrapages d'exercices antérieurs concernant des remboursements liés aux représentants syndicaux.

Les écritures d'ordre (chapitre 042)

Ce besoin correspond à des opérations d'ordres liées à l'amortissement des recettes d'investissement et des reprises de subventions. En rappel, en 2025, il était de 25 200 € (même inscription au 040 – section dépenses d'investissement).

A ce stade, aucune inscription n'est prévue en 2026. Si des besoins étaient identifiés et ce, en lien avec la Trésorerie Principale, des crédits seront inscrits lors d'une décision modificative.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de **3 122 985 €**.

Il est rappelé qu'à cette date, le Compte de Gestion de la Trésorerie Principale et le Compte Administratif de la Ville n'étant pas encore totalement rapprochés, cette présentation de la section d'investissement n'intègre pas le solde d'exécution de la section d'investissement du Budget 2025 (001), l'affectation du résultat N-1 (compte 002 en section de fonctionnement et compte 1068 en section d'investissement), ni les montants des RAR 2025 (Restes à Réaliser) en section d'investissement).

Un Budget Supplémentaire sera dès lors présenté courant de l'année et après transmission du Compte de gestion établie par le Trésorier Principal.

Les dépenses – LES PROJETS A VENIR

Les dépenses principales s'articulent autour :

- du remboursement de la dette,
- et du programme d'investissements.

Remboursement de la dette (chapitre 16)

L'inscription 2026 au titre du remboursement du capital de la dette est de **787 694 €**.

Le remboursement des emprunts antérieurs constatait une dépense de 851 700 € en 2023, 843 114 € en 2024 et de 805 561 €.

Comme indiqué dans le ROB, **la dette de la commune de Crosne s'éteint progressivement avec une chute importante entre 2026 et 2028.**

Le remboursement du Capital de la dette ne sera pas augmenté, **puisque'il n'est pas envisagé à ce stade de contracter de nouveaux emprunts en 2026.**

Ainsi :

- pour les nouvelles dépenses d'investissements des « projets courants », l'enveloppe 2026 a été arrêtée à **2 470 130 €** (cf chapitres 20-21-23) ;
- pour les projets d'investissements « structurants » votés fin 2024 (essentiellement, frais d'ingénierie des 20 Arpents, rue E. Branly, modernisation de l'éclairage public, les emprunts « réservés » seront mobilisés dès la fin des travaux et ne viendront impacter que les budgets 2027 et suivants.

Enfin, aucune inscription n'est prévue pour une éventuelle restitution de caution.

Programme de travaux, acquisitions et études (chapitres 20-21-23)

Le montant dédié à l'investissement 2024 de la commune est proposé à hauteur de **2 470 130 €**.

Les principales actions et projets sont notamment envisagés comme suit :

1/ Pour le bon fonctionnement des services municipaux, un budget de **656 450 €** a été arrêté : avec quelques opérations à retenir,

- Remplacement de matériels et mobiliers suites au sinistre MPE et Club Ados : **93 500 €**.

- Renforcement de la sécurité (nouvelles caméras de vidéoprotection, passage à la fibre du Centre de Supervision Urbain, remplacement de l'armement des policiers municipaux, ...) : **120 000 €.**
- Opération d'aménagement et entretien du cimetière (columbarium, reprises d'une cinquantaine de concessions ...) : **170 000 €.**
- Poursuite de l'amélioration de la qualité de vie au travail, des logiciels métiers et des besoins informatiques au sein des services : **97 200 €.**
- Acquisition de matériels et mobiliers dans les écoles, dont la 3^{ème} et dernière tranche des « ENI » (écran numérique interactif) : **58 250 €.**
- Amélioration de l'hygiène et la sécurité des personnels de restauration : **41 500 €.**
- Matériels pour les projets pédagogiques et besoins de la jeunesse, de la petite-enfance, ... : **28 100 €.**
- Renouvellement des matériels pour l'entretien des bâtiments et les équipes des Services Techniques : **47 900 €.**

2/ Pour les nouveaux travaux, aménagements des espaces et les études pour les projets « structurants » de demain, un budget de **1 813 680 €** a été arrêté : avec quelques opérations à retenir,

- Aménagements de locaux et reconstruction des offres « accueil au Club Ados » (relocalisation dans le bâtiment du 1901) et « accueil en crèches » (dont mini-crèche à l'espace Atrium, le réaménagement de 2 sections dans le Club Ados, ...) : **705 300 €.**
- Etudes et aménagements des bains douches en Tiers-Lieux : **200 000 €.**
- Création d'un city-stade et d'un street workout : **121 600 €.**
- Création d'un second cabinet médical à l'espace 1901 : **70 920 €.**
- Poursuite des études techniques pour le projet « accueil de loisirs et restauration des 20 Arpents (phase 1) » - relevés topographiques, missions CSSI, OPC, ... : **175 090 €.**
- Entretien et maintenance des Bâtiments scolaires, sportifs, associatifs et autres équipements publics : **111 900 €.**
- Mise en sécurité des équipements publics : **119 000 €.**
- Entretien de la voirie et de liaisons douces : **245 870 €.**
- Entretien des espaces verts et remplacement d'arbres : **64 000 €.**

Les écritures d'ordre budgétaire (chapitre 040)

Ce besoin correspond à des opérations d'ordres liées à l'amortissement des recettes d'investissement et des reprises de subventions. En rappel, en 2025 il était de 25 200 € (même inscription au 042 – section recettes de fonctionnement).

A ce stade, aucune inscription n'est prévue en 2026.

Si des besoins étaient identifiés et ce, en lien avec la Trésorerie Principale, des crédits seront inscrits lors d'une décision modificative.

Les Recettes – LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Le financement des investissements s'équilibre à hauteur de **3 122 985 €** et est composé comme suit :

Chapitre 10 :

- **FCTA** - Fond de Compensation de la TVA – qui se calcule sur les investissements N-2 (soit engagés en 2024) : montant estimé **84 000 €** (en attente de confirmation des services de l'Etat).
- **Taxe d'aménagement** : devant rester prudent, elles sont provisionnées à hauteur de **66 260 €**.
En nette diminution, elle était de l'ordre de **383 500 € en 2025**.

Chapitre 13 :

- **Subventions d'équipements** : les nouvelles notifications reçues des financeurs sont de **1 344 900 €**.

Comme évoqué, dans le ROB, de nombreuses subventions ont été obtenues en complément de celles déjà notifiées en 2025.

Elles portent essentiellement sur :

- o Le projet des 20 Arpents **pour 650 000 €**, avec le Fonds vert et la CAF (d'autres étant en attentes avec le « CAR » de la Région Ile de France, les ilots de fraîcheurs pour l'aménagement des cours et des parvis, ...) ;
- o Le 1^{er} cabinet médical **subventionné à près de 80 %** (les notifications pour le second sont en attente) ;
- o Les réaménagements de voiries et de liaisons douces avec la rue E. Branly et la rue Jouhaux **pour 300 990 €** ;
- o La modernisation des éclairages publics **pour 150 000 €**.

Le détail vous est présenté ci-dessous :

1316	CAF - Subvention d'investissement	250 000,00	ALSH des 20 Arpents – Aide à l'investissement 2025
	CAF - Subvention d'investissement	13 436,00	Aide à l'achat du logiciel « Enfance » et formation
	CAF - Subvention d'investissement	2 400,00	Projet Enfance - Inclusion des enfants à besoins spécifiques
1322	Région - Subvention d'investissement	150 000,00	AAP modernisation de l'éclairage public
	Région - Subvention d'investissement	43 110,00	Cabinet médical - 1
1328	ARS - subvention d'investissement	50 295,00	Cabinet médical - 1
13251	CAVYVS - Fonds de concours	20 500,00	Cabinet médical - 1
	CAVYVS - Fonds de concours	6 000,00	Liaison douce - Signalétique Centre-Ville
	CAVYVS - Fonds de concours	24 668,00	Liaison douce - Rue E. Branly
	CAVYVS - Fonds de concours	151 500,00	Liaison douce - Rue Jouhaux
1321	Préfecture - Subvention d'investissement	500 000,00	Maternelle des 20 Arpents - Fonds Vert 2025
	Préfecture - Subvention d'investissement	21 175,00	Eclairage intérieur des écoles (Phase 2) – DETR 2025
	Préfecture - Subvention d'investissement	118 822,20	Réaménagement rue E. Branly - Amendes de Police 2025

Certains dépôts de dossier demeurent en attente des documents techniques (Rénover plutôt que Reconstruire, Amendes de police 2026, CEE, fonds ADEME, ...) et seront prochainement déposés.

Des contacts sont engagés pour des subventions exceptionnelles au titre de la petite-enfance avec la CAF au regard du sinistre « MPE – Club Ados » et des investissements de réaménagements prévus d'ici septembre 2026.

La question des aides quant à la démolition, reconstruction de la Maison de la Petite-Enfance totalement détruite sera également engagée avec ce même financeur en parallèle.

Ces futures notifications et nouveaux appels à financement **viendront compléter les équilibres budgétaires 2026 d'ici la fin d'année** (inscriptions lors d'une décision modificative ou d'un Budget Supplémentaire).

Chapitre 024 :

- Depuis la nouvelle nomenclature M.57, **lors de la préparation du BP** les imputations des « cessions de biens » diffèrent des imputations prévues pour ces mêmes écritures **lors de l'exécution budgétaire**.

A ce stade, aucune cession de bien n'est inscrit.

Chapitre 16 :

- **Recours à un emprunt « d'équilibre » pour 787 694 €.**

A ces crédits, il convient de rappeler que les RAR (Reste à Réaliser) et l'excédent de clôture 2025 seront intégrés au Budget 2026, lors d'un Budget Supplémentaire : arrêtés, comme suit

- RAR Recettes d'investissement =	4 017 360,00 €
- RAR Dépenses d'investissement =	<u>3 906 062,34 €</u>
Soit excédent « reports RAR » =	+ 111 297,66 €
- Excédent de Clôture 2025 =	<u>+ 573 305,37 €</u>
Total 2025 =	+ 684 603,03 €

Cet excédent de 684 603 € **viendra dès lors diminuer d'autant le besoin d'emprunt « d'équilibre » prévisionnel** inscrit à ce stade de l'exercice.

Les écritures d'ordre budgétaire

Chapitre 040 :

Il est composé de la dotation aux amortissements de **360 000 €** correspondant :

- aux amortissements en cours et connus à ce jour : pour **315 700 €**,
- aux amortissements à prévoir au prorata temporis pour 2026 : provision au titre des nouvelles acquisitions et travaux (nouveau M.57). Estimation de **44 300 €**.

Chapitre 021 :

L'autofinancement 2026 provenant de l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement **est de 480 126 €** (même virement qu'en section de fonctionnement – Dépenses - chapitre 023).